



# Une enquête empêchée

## Résolution

Lors du CSE du 30 octobre, les organisations syndicales de France Travail Normandie ont voté à l'unanimité une résolution.

Celle-ci valide une enquête sur les conditions de travail des agents suite au suicide de notre collègue d'Evreux en juillet dernier.



### Ce que dit la résolution :

À la suite de ce décès, le CSE, à l'unanimité de ses représentants des salariés, a mandaté la CSSCT afin de réaliser une enquête.

Depuis plusieurs mois, les élus de toutes instances confondues ont été sollicités à de multiples reprises par des agents de toute la Normandie.

Ces sollicitations visent à prévenir d'une évolution inquiétante de leurs conditions de travail.

Ces agents font notamment part de situations de travail provoquant de l'anxiété, du stress, du surmenage et de la perte de sens.

Ceci confirme les constatations et alertes des membres du CSE et de la CSSCT quant à l'augmentation de risques sociaux organisationnels à France Travail Normandie.

Conformément au *Code du Travail*, notamment l'article L2312-13, le CSE a décidé de réaliser une enquête afin de l'aider à rassembler des éléments concrets susceptibles d'aider à identifier et à analyser les risques et de mettre en place des mesures de préventions adéquates.

L'enquête devra notamment procéder par entretiens auprès d'un nombre significatif d'agents de France Travail Normandie concernés par les risques évoqués.

La délégation d'enquête aura toute latitude pour construire la méthodologie d'enquête.

Le CSE mandate la CSSCT pour réaliser cette enquête auprès des salariés. Les membres désignés en feront un compte-rendu lors d'une séance du CSE.

## Rencontre avec les secrétaires CSE/CSSCT

Afin de permettre la liberté de paroles de tous les agents concernant les conditions de travail, les élus du CSE ont voté pour que l'enquête ne soit pas paritaire, c'est-à-dire sans la présence de la direction.

Suite à ce vote, la direction a convoqué les deux secrétaires (du CSE et de la CSSCT) en indiquant qu'elle allait s'opposer à cette enquête si elle ne pouvait pas y participer.

La présence d'un membre de la direction régionale ou territoriale aux entretiens serait préjudiciable pour la liberté d'expression des agents. Ces interviews ne seraient donc plus anonymes.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter la CGT France Travail Normandie en cliquant sur l'image :

